Prénom Nom

Adresse

CP Ville

Le xx/xx/xx

**Objet** : non-respect du stop publicité

Madame, Monsieur,

En dépit de la présence d'un stop publicité sur ma boîte-aux-lettres, je suis en possession d'un imprimé non adressé au nom de votre enseigne contre ma volonté.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2021, le Code de l’environnement ([article L541-15-15](http://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041557506/2021-07-01)) indique que tout dépôt de publicité dans une boîte aux lettres équipée d'un stop pub constitue une contravention de 5ème classe, soit 1 500€ pour les personnes physiques et de 7 500€ pour les personnes morales (3 000€ et 15 000€ en cas de récidive respectivement).

Lorsqu’un « STOP PUB » est visiblement apposé sur une boîte aux lettres et qu’il n’est pas respecté, cet article du Code de l’environnement peut être légitimement invoqué pour fonder des poursuites à votre encontre.

La démarche du « STOP PUB » est le reflet de l’importance que les Français accordent à la lutte contre la production massive de déchets dans notre société. En outre, un foyer peut recevoir plus de 30kg de prospectus chaque année et les personnes plaçant un tel autocollant sur leur boîte aux lettres ne lisent pas les prospectus reçus contre leur gré. Il s’agit donc d’une publicité tout à fait contre-productive.

Je vous demande donc de modifier vos pratiques, et le cas échéant de sensibiliser vos distributeurs dont vous êtes donneur d’ordres et responsables. Je vous invite également à prendre toutes vos dispositions afin de mettre un terme à ces agissements manifestement illégaux, et au demeurant irrespectueux pour les personnes concernées.

Veuillez recevoir l'assurance, Madame, Monsieur, de ma considération distinguée.

Prénom Nom